

CONSEIL DE FACULTE (182)

Procès-verbal de la réunion du 18 mai 2011 à 14h

Sous la présidence de (i) G. Liénard, (ii) Cl. Roosens

- Présents :
- P. BAUDEWYNS, M. CHEVIGNE, C. DELANNAY, Th. DESMEDT, C. de VISSCHER, J. DRUETZ, V. DUJARDIN, J. GODEAU, J.-P. LEMAITRE, M. MAGNERY, S. P. MANSOR (étudiant), E. PERIN, A. PIERRARD, P. REMAN, C. ROOSENS, V. VANDENBERGHE, B. VAN der LINDEN, A. VAS
 - M. LITS, Doyen.
 - E. LEONARD, Vice-Doyenne.
 - D. REMY en remplacement de A.-F. MARISCAL, Directeur administratif.
- Représentés :
- A. HATERTE (étudiant)
- Excusés :
- N. DEMBOUR, Ch. de MOERLOOSE, M. DENUIT, G. DEREZE, M. DE WOLF, T. de WILDE, L. DE WINTER, S. DONY, B. GREVISSE, J.-C. GUYOT, Fr. JONGEN, L. LE BERRE, V. LOUTSCH, Ph. MEERT, B. PELTIER, E. RIZZI, L. TASKIN, Ph. VAN PARIJS, M. VERHOEVEN + les représentés.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du 27 octobre 2011 (transmis le 17 mars 2011) et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil du 9 mars 2011**
- 2. Points d'information**
 - 2.1. *Rapport du Doyen*
 - 2.2. *Présentation des rapports des présidents d'Ecole*
- 3. Points de discussion**
 - 3.1. *Fusion FUCAM/UCL, implications pour la Faculté ESPO et sur l'organisation du secteur Sciences Humaines*
- 4. Divers**

Le Président du Conseil propose une minute de silence à la mémoire d'Olivier Maiscoq décédé au mois d'avril et rappelle qu'un office religieux aura lieu ce jeudi 19 mai à 18h30 à l'église Saint François d'Assise.

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du 27 octobre 2011 (transmis le 17 mars 2011) et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil du 9 mars 2011**

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil de Faculté du 27 octobre 2010 est approuvé. Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil de Faculté du 9 mars 2011 sera approuvé lors du prochain Conseil.

- 2. Point d'information**

- 2.1. *Rapport du Doyen*

Le rapport est annexé au procès-verbal.

Le rapport s'articule autour de 3 points fortement liés :

- (i) La nouvelle structure de l'UCL et ses conséquences sur la Faculté
- (ii) La non-fusion entre les quatre universités et la fusion avec les FUCAM
- (iii) Les priorités dans un avenir proche

(i) La nouvelle structure de l'UCL et ses conséquences sur la Faculté

De cinq départements et trois conseils, la Faculté est passée à sept entités ne gérant plus que l'enseignement. Trois d'entre elles correspondent aux départements ou conseils de l'ancienne structure (ECON, COMU et TRAV), PSAD englobe les anciens départements ou instituts POLS et SPED, et constitue une entité importante. Nous ont rejoints EURO, FOPES et HOOV. La partie recherche gérée par les anciens départements a été intégrée dans des Instituts dont IACCHOS (regroupant notamment des chercheurs en sociologie, en anthropologie, en développement, en démographie, en sciences du travail, ...), ISPOLE (essentiellement lié à PSAD pour la partie sciences politiques), IL&C (regroupant entre autres les chercheurs de COMU) et IMMAQ (concernant essentiellement les chercheurs en économie et en économétrie de l'IRES et du CORE).

Même si cette double structure présente l'avantage de définir clairement les missions d'enseignement et d'assurer une meilleure visibilité de la recherche, elle entraîne certaines contraintes au niveau de la gestion pour notre Faculté de par sa taille : en 5 ans la Faculté est passée de 3400 à 5300 étudiants ce qui en fait la faculté la plus importante de l'UCL. Les écoles prennent en charge la gestion étudiante et des programmes, le décanat facultaire s'occupant des dossiers transversaux.

S'ajoutent à cette gestion interne, les relations avec les partenaires extérieurs à la Faculté, engendrant des lourdeurs structurelles. Le nombre des lieux de décision s'est multiplié : commissions de programmes, écoles, bureau et conseil de faculté, concertation entre doyens du secteur, entre doyens et instituts de recherche du secteur, conseil de secteur, ...

(ii) La non-fusion entre les quatre universités et la fusion avec les FUCAM

La faculté (avec la LSM) a été en première ligne des négociations de la fusion à 4 puisque seule présente sur les 4 sites. La volonté était de créer une faculté intégrée multisites. Ces discussions ont par la suite bénéficié au projet de fusion avec les FUCAM puisque les deux facultés principalement concernées sont ESPO et la LSM. Cette intégration aura et a déjà de nombreuses répercussions sur le mode de fonctionnement des entités concernées.

(iii) Les priorités dans un avenir proche

Le premier objectif est de réussir la fusion avec les FUCAM en privilégiant le développement d'une nouvelle dynamique conjointe en enseignement et en recherche. Dans le même ordre de préoccupation, une autre priorité est le rapprochement avec les hautes écoles et spécialement avec l'ICHEC et l'IHECS. Le troisième point qui se révélera important pour la Faculté est l'évaluation du plan de développement.

2.2. Présentation des rapports des présidents d'Ecole

2.2.1. ECON

L'école des sciences économiques confirme sa collaboration avec les économistes des FUNDP dans le cadre de leur programme de Master joint (Economic School of Louvain – ELS) et prépare la réforme en profondeur du Master spécialisé de ce programme. Cette réforme entrera en vigueur à la rentrée 2012-2013 et est aujourd'hui en phase de finalisation en interne. Les documents commenceront à circuler auprès des différentes autorités très prochainement en vue d'une approbation par le conseil d'octobre 2011. Ce master spécialisé comprendra l'organisation d'une part majeure des cours sous forme de 11 modules de 3 cours. L'objectif de cette réforme est triple : pour l'étudiant : clarifier et flexibiliser l'offre de cours et de spécialisation ; pour les enseignants : favoriser les collaborations au sein de ces modules et leur offrir plus de flexibilité en termes de programmation de leurs enseignements.

2.2.2. COMU

Les faits marquants sont :

- la mise en place d'une réforme des programmes de Master avec notamment une articulation entre culturel et socio-éducatif ;
- une augmentation du nombre des étudiants
- l'évaluation plutôt positive par AEQES
- la fusion avec les FUCAM : au niveau de l'enseignement, la structure ne changera pas pour l'année académique prochaine. Il est à noter que les FUCAM et COMU entretiennent des liens étroits depuis près de dix ans
- le processus de rapprochement avec l'IHECS avance bien avec la mise en commun de ressources, notamment de cours tout en respectant les spécificités de chacun

- la mise en place d'une radio d'information IHECS/IAD/COMU sur bande FM et le Net

2.2.3. TRAV

Loin d'être exhaustif, ce bref rapport, vise à rappeler les changements majeurs qui ont touché l'Ecole des Sciences du Travail au cours de l'année académique 2010-2011 :

- L'enseignement : améliorer l'existant
Suite à l'évaluation effectuée par AEQES, TRAV a préparé un plan d'action détaillé visant à stabiliser les programmes, envisager les meilleures articulations avec d'autres programmes de la Faculté, identifier plus clairement la spécificité de chacun des programmes de TRAV, préserver le caractère pluridisciplinaire des programmes. La démarche d'évaluation a été l'occasion de réaffirmer cette nature pluridisciplinaire des programmes dont l'intérêt a d'ailleurs été souligné par les experts AEQES. Cette formation multidisciplinaire implique une collaboration étroite avec la faculté ESPO mais aussi avec d'autres écoles et facultés : le master en gestion des ressources humaines implique des collaborations avec PSAD, la LSM et PSP, les masters 60 et 120 en sciences du travail font appel à de nombreuses disciplines : l'économie, les sciences politiques, la sociologie, la gestion, le droit, la psychologie, la philosophie, la médecine, les langues.
- Recherche : continuer à développer le CIRTES
En contribuant à la création du CIRTES en 2007, avec le CERISIS et la FOPES, l'IST a réaffirmé son projet pluridisciplinaire en matière de recherche. Parmi les multiples activités du CIRTES, on peut souligner pour 2010-2011, les éléments suivants : organisation en septembre 2010 des XXXème Journées de l'Association d'Economie sociale sur le thème « transformations et innovations économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? Regards interdisciplinaires » (voir <http://www.uclouvain.be/307070.html>) ; l'obtention d'un projet ARC 2010-2015 intitulé « On the Fringe of the Labour Market: Social Production of Job (In) security in the Post-industrial Society » ; la refonte de la Chaire Max Bastin dans une nouvelle convention qui sera présentée officiellement en septembre 2011 ; la poursuite de la série des Cahiers du CIRTES (<http://www.uclouvain.be/282877.html>) ; l'organisation des « Séminaires de recherche » ainsi que des « Midis du CIRTES (voir <http://www.uclouvain.be/364980.html>) .
- Collaborations internationales
TRAV se maintient comme coordinateur du réseau du Master européen en sciences du travail (MEST), co-organisé par 13 partenaires européens, répartis dans 10 pays et poursuit par ailleurs ses échanges bilatéraux.
- Enjeux actuels et futurs
Ceux-ci sont nombreux et les principaux consistent à assurer le remplacement en coordination avec la FOPES, ESPO et l'IUFC, de Joseph Godeau, pilier administratif, expert en résolution de problèmes insolubles et mémoire vive de l'IST ; la poursuite du développement du CIRTED ; garantir l'ouverture des masters de l'IST à un public « d'adultes en reprise d'études » et aux étudiants issus de « passerelles », véritable partie de « l'ADN » de TRAV ; préserver la pluridisciplinarité, alors même que les nouvelles structures de l'UCL, alliées à la rareté des ressources, pourraient inciter certaines de ses composantes à se replier sur leur domaine disciplinaire. Dans l'enseignement, la place de TRAV en tant qu'école au sein d'ESPO lui garantit l'autonomie et la souplesse nécessaires à cette pluridisciplinarité. Cette place devra être assurée dans l'avenir, particulièrement dans le cadre des réflexions sur les « FIMs », facultés intégrées multi-sites, dans le cadre de la fusion avec les FUCAM. Dans ce contexte, TRAV estime que placer ESPO à l'échelon d'un secteur multi-sites permettrait de simplifier de nombreux processus de gestion interne, d'améliorer la coordination entre enseignement et recherche, et de s'engager plus efficacement dans les collaborations avec les FUCAM.

2.2.4. OPES

Au cours de cette année académique, OPES a connu une hausse modérée de son public étudiant et des mouvements de personnel avec la mise à la retraite de trois conseillers et la fin de mandat d'un PST. Une légère modification du programme a eu lieu mais une réforme plus en profondeur sera envisagée portant sur la finalité spécialisée en développement.

La FOPES a en outre collaboré à la réalisation de trois colloques : « Construction de soi et lien social dans les pratiques de récits de vie » (30/10/2010), « Redéfinir la prospérité » (28/04/2011) et les 30^{ème} journées de l'économie sociale.

2.2.5. EURO

L'année académique 2010-2011 a été une année de stabilisation avec la fin de l'évaluation AEQES. De nouveaux accords internationaux ont été signés avec la Pologne et la Hongrie. L'Institut d'études européennes en partenariat avec la Fondation Paul-Henri Spaak a créé un séminaire interdisciplinaire « Paul-Henri Spaak » qui abordera les différentes facettes de l'actualité européenne. Outre la participation à de nombreuses conférences et colloques, l'Institut a organisé avec de nombreuses collaborations un colloque sur « L'Europe après Lisbonne : Quels défis pour l'UE après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne ? ». Le nombre d'étudiants est en augmentation surtout dans la mineure (360 étudiants) avec des cours spécifiques. Cette hausse d'étudiants a des répercussions sur leur gestion et sur l'encadrement des mémoires.

2.2.6. HOOV

Le rapport d'activité est habituellement présenté au dernier Bureau de faculté de juillet. Celui-ci peut être consulté dans le PV du Bureau de juillet.

2.2.7. SESP

Le premier cycle connaît actuellement une forte hausse de ses effectifs étudiants et donc une multiplication des parcours étudiants, ce qui a pour conséquence une augmentation de la charge de travail de l'équipe à cadre constant. On constate cependant une stabilisation des programmes.

Le Bureau du 1^{er} cycle a plusieurs projets, notamment :

- la simplification des procédures (par exemple dans l'octroi des épreuves modifiées)
- la simplification dans le traitement des requêtes (en début d'année académique, plus de 1000 demandes parviennent au secrétariat)
- renforcer l'aide à la réussite en pérennisant les remédiations surtout pour les matières plus formelles.

Des changements sont à prévoir :

- la remise des diplômes de bacheliers est confrontée à un problème de manque de place
- l'anonymisation des copie d'examen à la demande de l'AGL
- la mise en place d'un nouveau site web beaucoup plus souple et clair

Enfin, les bureaux du 1^{er} cycle ont été totalement rénovés.

La fusion avec les FUCAM aura des conséquences sur le 1^{er} cycle, notamment en termes de coordination. Cependant, il est clair que le secrétariat ne peut pas augmenter sa charge de travail.

3. Points de discussion

3.1. Fusion FUCAM/UCL, implications pour la Faculté ESPO et sur l'organisation du secteur Sciences Humaines

Deux notes ont déjà été rendues aux autorités mais des interrogations subsistent :

- La fusion ne doit pas être une simple juxtaposition avec une multiplication des couches de décision et de gestion. Cela suppose de modifier fortement les règlements ;
- La construction d'un nouveau secteur pourrait enlever un niveau. Cette création se justifierait par le nombre d'étudiants (plus ou moins 6 000) et par le nombre de programmes ;
- L'organisation d'un nouveau secteur entraînerait une restructuration des écoles qui deviendraient des entités de niveau 2. Auront-elles le rang de faculté ?
- Il faudrait revoir le périmètre des Instituts. Peut-être à calquer sur ce qui se passe en droit ?
- D'un point de vue hiérarchique, la gestion du personnel est coupée en deux. Idéalement il ne faudrait qu'une seule ligne hiérarchique
- La décentralisation des décisions pourrait poser des problèmes
- Il faudrait garder un minimum de liaison avec les responsables du secteur des sciences humaines. L'absence des doyens au conseil d'administration pose un réel problème.

Cette fusion appelle quelques remarques :

- Les discussions avec les responsables des écoles ont déjà été répercutées aux autorités mais elles devraient s'étendre aux responsables d'instituts. Mais que vont faire les autres facultés du secteur des sciences humaines ?
- Il faut maintenir la distinction entre enseignement et recherche, mais le problème de la centralisation de l'administration n'est pas résolu
- L'analyse (audit) organisationnelle des secteurs est programmée mais, avec comme inconvénient majeur, de susciter deux à trois ans de discussions. Cette analyse sera pilotée par les autorités. Or, nous avons les compétences pour la mener à bien. Cette analyse est perçue comme un prétexte pour ne pas prendre de décisions.
- Il faut garder à l'esprit la construction d'un secteur qui peut s'avérer une valeur ajoutée.
- Le statut facultaire de la LSM est un enjeu spécifique et le lien direct avec les autorités doit être préservé.
- Une vue globale du secteur est nécessaire. La méthode des scénarios pourrait être efficace pour avancer dans la réflexion.

3.2. Discussion

Ce point rassemble les discussions qui ont eu lieu après la présentation du rapport du Doyen et le point sur la fusion car les deux sont étroitement reliés.

Beaucoup d'interrogations notamment au sujet de l'audit organisationnel émanent de l'assemblée :

Un audit réalisé par Mc Kinsey a été assez sévère sur la structure actuelle du secteur des Sciences de la santé. Le développement en secteur semblait le modèle mais a engendré beaucoup de difficulté.

Parmi les réactions et interrogations, certaines vont dans le sens d'un audit externe et vu l'urgence et la pression mise par la fusion, portant prioritairement sur les sciences humaines. Y a-t-il eu un audit avant la réorganisation de l'UCL ? La mise en œuvre du plan de développement a-t-elle été précédée d'une étude de faisabilité ?

RHUM a, entre autre, pour mission de procéder à l'audit organisationnel d'élaborer un cadastre des fonctions et des tâches en vue d'un rééquilibrage mais il n'y a pas d'échéance et rien n'est prévu spécifiquement pour ESPO. Le Conseil met l'accent sur la reconfiguration des métiers et la spécialisation des personnes dans les métiers. Cela doit se faire en dialogue étroit avec les différentes entités concernées.

Certains membres relèvent qu'une hyper-spécialisation peut être dangereuse pour un travail en équipe et qu'il convient de mener une étude différentielle sur cet aspect.

Le Conseil estime qu'il est très utile d'avoir ce type d'analyse et qu'on peut espérer un résultat opérationnel seulement dans 3 ou 4 ans mais la Faculté n'a pas le temps d'attendre. La réforme des structures peut aller de pair avec la fusion, c'est une demande et une proposition d'ESPO depuis déjà un an. Les deux doivent pouvoir se faire en parallèle.

En ce qui concerne les Hautes Ecoles, il y a lieu de faire des rapprochements structurels mais pas d'envisager des fusions car il y a de grandes divergences de statuts, d'objectifs. Il y a déjà des échanges de parties de programmes et des co-diplomations

Le Conseil soutient la proposition d'audit mais interpelle les autorités sur l'urgence d'une réorganisation du secteur des sciences humaines

4. Divers

Un représentant étudiant demande d'ajouter un point d'information concernant le décret « Marcourt » et ses conséquences pour les étudiants, notamment en matière de supports de cours et les services rendus par la DUC aux étudiants (cfr note en annexe). Ce décret prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, de tous les supports de cours obligatoires pour l'étudiant

Art. 18 : « Chaque institution universitaire, Haute Ecole et Ecole Supérieure des Arts organisée ou subventionnée par la Communauté française est tenue de mettre à disposition des étudiants régulièrement inscrits, sur son site intranet, l'ensemble de tous les supports de cours obligatoires² pour l'étudiant, sans préjudice du respect des dispositions relatives aux droits d'auteurs³. Cette mise à disposition est effective au plus tard un mois après le début de chaque cours concerné ou au plus tard 6 semaines avant les examens pour les

nouveaux enseignements. Si un étudiant boursier en fait la demande, les Universités, les Hautes écoles et Ecoles supérieures des arts sont tenues d'imprimer, à titre gratuit, les supports de cours obligatoires visés à l'alinéa précédent.»

Les étudiants relèvent qu'il s'agit là d'une mesure antisociale (impression sur imprimante propre qui peut se révéler coûteuse, seuls les étudiants « privilégiés » pourront assumer cette « obligation »), la difficulté d'étudier sur un cours à partir de son ordinateur, ... Les étudiants demandent la collaboration des enseignants pour avoir un support imprimé, de relayer cette inquiétude au Vice-Recteur aux affaires étudiantes.

La séance est levée à 16h30.

Evelyne LEONARD,
Vice-Doyenne

Claude ROOSENS,
Président du Conseil

Dominique REMY (en remplacement de)
Anne-Françoise MARISCAL,
Directeur administratif